Assistance Médicale à la Procréation (AMP)

Prise en charge dans le temps

Attention :
Les durées sont données à titre indicatif et peuvent donc être soumises à des variations.

Premier Appel téléphonique

2 mois

Premier rendez-vous pour constituer le dossier

Préparer et ramener :
- Photocopies pièces d'identité en cours de validité
- preuve de vie commune (PACS/livret de famille/factures avec noms des 2 personnes)

2 mois

Rapporter les documents et les résultats d'examens demandés.

1 à 2 consultations (2 mois entre 2 consultations)

Attention : oubli des documents et résultats = retard dans la prise en charge

0 1 2 3 4

Insémination intra-utérine

15 jours

Consultation biologique obligatoire (envoi du courrier explicatif pour début de traitement dans les 3 semaines)

5 6

2 mois

Lorsque apparition des règles : Appeller le service d'AMP pour date de RDV d'insémination dans le mois

15 jours

7

Insémination

15 jours

Enceinte ?

3 semaines **oui**

8

Suivi par sage-femme ou obstétricien (CMCO ou non).

Informer le service d'AMP du succès de l'insémination

non

nouvel essai 1 mois sur 2

Appel le service d'AMP pour nouveau RDV

Si rien après 3 tentatives : contactez le service d'AMP

Fécondation in vitro (FIV)

avec ou sans microinjection (ICSI)

2 mois

Réunion d'information obligatoire

6

15 jours

Consultation biologique obligatoire (envoi du courrier explicatif pour début de traitement dans les 3 semaines)

7

2 mois

8

Envoi courrier explicatif + rendez-vous avec la sage-femme

9

2 mois

10

Traitement de fécondation in vitro

Durée (en mois)

Durée (en mois)